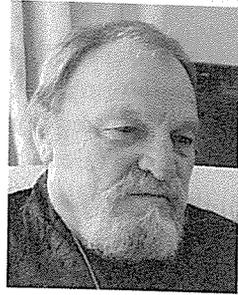


LE DJIHAD ARMÉ D'AMADOU KOUFA (MALI CENTRAL**)



ANDRÉ BOURGEOT *

Un des objectifs de la traduction des dix cassettes¹ d'Amadou Koufa² est d'interpréter le propos des prêches du prédicateur du point de vue de la politisation de l'islam circonscrite au seul Mali dans des contextes locaux, nationaux et internationaux qui se combinent (tout en privilégiant les niveaux locaux et nationaux), dont le lien se fait par de virulentes critiques à l'encontre des députés de l'Assemblée nationale sur le plan laïc et au plan religieux sur les marabouts.

L'objectif est de cerner les spécificités de cet islam qui présente un caractère inédit et d'en déceler les différents courants qui ont inspiré la katiba du Macina³.

Il ne s'agit pas d'une approche comparative structurelle, mais plus simplement d'appréhender ce que sont les groupes armés djihadistes

* DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE CNRS (UMR 7130), LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE.

** Le centre du Mali concentre 40 % des attaques djihadistes : 1200 civils tués, 50 villages brûlés, 30 000 déplacés (Rapport de l'AMDH, Nov. 2018 qui dénonce les exactions commises par les forces armées maliennes, les djihadistes, les affrontements intercommunautaires, les violences sexuelles, les tortures, les assassinats).

¹ L'obtention de ces cassettes ne s'est pas faite facilement : il a fallu passer par trois intermédiaires peuls.

² Il est le *leader* de la Katiba (bataillon) Macina qui est une des composantes du *Jamaat nusra al-islam wal muslimin* (JNIM) : Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GNIM) créé en 2017.

³ Mouvement associé en 2015 à Ansar Eddin al Salafiya, dirigé par Iyad ag Ghali.

selon les prêches de Koufa. Pour ce faire, la traduction est libre : elle n'a pas un caractère scientifique, autorisant ainsi l'improvisation et l'éloquence narrative doublée, le cas échéant, de données et d'explications anthropologiques procurées par le traducteur⁴.

Les thèmes abordés n'étant pas énoncés, j'ai essayé de les détecter sur la base de leur contenu principal accompagné de digressions également formulées dans d'autres cassettes. Ces thèmes m'ont conduit à dater l'émission des prêches à partir des contextes sociopolitiques décelés et dont ils sont issus. Il en découle une approximation qui m'a permis cependant d'appréhender l'évolution de la pensée islamiste du prêcheur, qui a révélé une idéologie politique qui se réclame d'un salafisme radical que j'ai précisé comme « salafisme djihadiste »⁵, dont Koufa ne se réclame jamais explicitement. Ma visée étant de circonscrire spatialement ce mouvement dans le Gourma central (région de Mopti) et historiquement dans la période qui s'écoule de 2012 à 2020, ce qui dépasse largement les seules cassettes traduites et difficilement datées⁶ par mes soins, afin de donner un éclairage partiel sur cette période.

Un autre objectif de cette étude était de montrer comment et pourquoi le prêcheur a finalement recours à la violence armée ainsi qu'à l'appel à rallier les *moudjahidins* (les combattants de la foi), qui ne relèvent pas de classiques mouvements insurrectionnels, mais de pratiques diversifiées (guérilla rurale, harcèlements ponctuels) espacées dans le temps et rapprochés depuis 2019. Ces pratiques s'exercent sur des cibles identiques⁷ qui visent à déstabiliser, à affaiblir les pouvoirs centraux. La première phase, fondée sur la persuasion, a cédé la place à la force armée et porte sur les différentes formes de déstabilisations des pouvoirs centraux nationaux et contraindre à des affrontements dispersés, les forces militaires étrangères. Elle ne touche pas encore au renversement immédiat de la République laïque et à son remplacement par l'instauration

⁴ Les traductions (et entretiens) ont été faits régulièrement par un Peul, à Bamako, lors de missions financées par le CNRS, entre 2016 et 2020.

⁵ Les spécialistes distinguent le salafisme quietiste du djihadisme.

⁶ Cf. annexe.

⁷ Notamment sur les Forces armées maliennes (les FAMAs), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), G5 Sahel (Force conjointe qui concerne la Mauritanie, Le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad).

d'un khalifat⁸ ou d'une « République islamique du Mali », ni sur le contrôle de nouvelles territorialités à gérer par une présence physique et pérenne des groupes armés djihadistes sur un espace délimité⁹ (Bourgeot A., 2019).

Le recours à la notion de guerre (même asymétrique) pour caractériser les affrontements avec les groupes armés djihadistes ne semblent pas recéler une validité opératoire. En effet la notion de « guerre » est à nuancer dans la mesure où elle n'est soumise à aucune règle politico-juridique. Si guerre il y avait, elle serait divine dans ses objectifs incarnés par l'application stricte de la *chariya*.

L'expression métaphorique « croisade islamiste » semble plus appropriée aux réalités politico-institutionnelles actuelles, aux pratiques et aux objectifs déclarés par les groupes djihadistes. Ceux-ci visent à délivrer le pouvoir d'État détenu par les « mécréants », en détruisant toutes ses lois et institutions afin d'instaurer le règne de Dieu à travers la *chariya*¹⁰.

La méthode « koufayenne »

Amadou Diallo Koufa¹¹, né vers 1961, est un Peul originaire du village de Koufa à Sarafère (cercle de Niafunké, région de Tombouctou). Issu d'une famille pauvre (c'est un « petit noble » : un Bary), c'est le fils d'un modeste imam qui n'est pas issu d'une grande lignée maraboutique. Il a reçu sa formation islamique dans le cercle de Bankass, puis dans le delta intérieur du fleuve Niger. Il aurait voyagé au Pakistan et en Mauritanie. Ses revendications de libération, d'émancipation, d'épanouissement trouvent un écho certain auprès des plus démunis, de plusieurs marabouts et de pasteurs nomades peuls réceptifs aux revendications sociales vis-à-vis de l'État et des structures communautaires quasi féodales.

97

⁸ Le khalifat incarne la symbiose du politique et du religieux et vise à réunifier l'Umma.

⁹ Cet aspect particulier serait plus l'apanage de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) dirigé par Adnane Abou Walid Al-Sahraoui qui prêche allégeance à l'État islamique.

¹⁰ Loi islamique divine qui régit l'espace public et privé du musulman.

¹¹ Déclaré mort le 28 novembre 2018 par les autorités militaires françaises et maliennes, lors d'un raid de la force Barkhane, il réapparaît à la faveur d'une vidéo diffusée par France 24 début mars 2019.

D'une manière très explicite, ses prêches commencent par réaffirmer les trois piliers de « son » islam, à savoir le Coran, les hadiths et leur stricte application par la *chariya*.

Selon lui, une des différences entre les hadiths¹² et le Coran réside dans la qualité des livres. En effet, dans le cas où des feuilles des hadiths sont écornées ou déchirées, le bon musulman (le *moumin*) doit les regrouper et les brûler afin d'éviter de se souiller. En revanche, le Coran, quel que soit son état, ne peut jamais être brûlé. La différence entre ces deux textes sacrés réside dans le fait que, le Coran venant de Dieu, il ne peut y avoir une contradiction entre Dieu et le prophète et, par conséquent, entre le Coran et les hadiths, car les contradictions sont entre les hommes. Le moyen de les dépasser est de procéder à la mise en œuvre d'une gouvernance divine (la *chariya*) dirigée par un vrai musulman (un *émir*) qui applique la loi de l'islam. Pour ce faire, le but ultime est d'appeler au djihad armé légitimé par d'acribes et virulentes critiques adressées à l'encontre de l'islam sunnite et à ses représentants (marabouts et pratiques de maraboutage).

98

La méthode employée par le prêcheur pour convertir les populations musulmanes au djihad armé relève de la narration. Celle-ci est ancrée dans un système d'oppositions binaires dont la clef de voûte est composée par les textes sacrés qui constituent l'architecture de l'islam et qui recouvre l'opposition déterminante entre le bien et le mal, de laquelle découle un ensemble d'oppositions consubstantielles.

Ces oppositions ressortissent d'une rhétorique anachronique à caractère divin particulièrement mobilisatrice.

Il dénonce systématiquement les exactions, les injustices, les comportements des marabouts et procure à l'auditoire des contre-exemples vertueux exercés par les pratiques prophétiques contextualisées dans l'environnement sociologique de l'époque.

La rhétorique comme moyen de propagande¹³ est assortie d'oppositions manichéennes mobilisatrices entre bons et vrais musulmans (les *moumins*) et les autres, les mauvais (les *nafik*). Cette opposition déterminante est explicitée comme suit : « Le bon musulman est celui qui pratique l'islam (dont le pardon) et

¹² Ils recèlent des explications sur le Coran, les usages et dogmes de l'islam édictés par le prophète Mohamed et d'autres.

¹³ Les références à Noé, Loth et Moïse sont nombreuses.

qui évite de commettre des péchés : il ne doit pas se soumettre aux pressions des hommes, mais exclusivement à Dieu. Le mauvais musulman est celui qui dit tout le temps "Dieu pardonne", mais qui continue à commettre des péchés : c'est un nafik. »¹⁴

Dans un État laïc où l'islam est l'apanage de 95 % de la population et dans un contexte politique de vide idéologique, alors la base de réflexion du citoyen ordinaire¹⁵ est de se tourner vers l'islam et non vers les partis, dont l'offre politique (pour la plupart d'entre eux) est très ténue¹⁶. Le discours djihadiste de Koufa est profondément ancré dans un héritage islamique qui s'est figé il y a 1 400 ans et qui incarne une sorte de paradis perdu en relatant les faits et gestes du prophète.

À l'instar de l'imam Mahmoud Dicko¹⁷, il est investi d'une culture de la dénonciation.

Amadou Koufa recèle de grandes capacités à exploiter les circonstances, les mécontentements, les situations de faiblesse pour créer la peur, faire diversion et, en définitive, empêcher les débats de fond républicains et démocratiques.

99

Islam djihadiste et contrôle de l'espace public

L'itinéraire islamique du prédicateur

Son itinéraire est multiple. Sa « doctrine djihadiste » a subi l'influence indirecte des Frères musulmans d'Égypte qui diffusaient un enseignement à l'université d'Al Azhar sur le salafisme djihadiste.

Dans les années quatre-vingt-dix, il se rapproche de la secte *dawa*¹⁸ pour laquelle il sillonne la zone du Macina, prônant une réislamisation de l'islam. En bon prédicateur démagogue, il débite une propagande en prêchant ce que les pasteurs nomades veulent

¹⁴ Traduit ici par « hypocrite ».

¹⁵ Le taux d'alphabétisation est environ de 27,70 % (19,8 pour les femmes et 36,1 pour les hommes) pour les plus de 15 ans (Rapport d'évaluation nationale de l'éducation pour tous (EPT), 2015, Pays Mali, UNESCO, nov. 2014).

¹⁶ 62 % de la population malienne n'a aucun niveau d'éducation, seuls 24,2 ont un niveau d'instruction fondamentale. Malijet.

¹⁷ Il a présidé à la destinée du Haut-Conseil islamique du Mali de janvier 2008 à avril 2019.

¹⁸ Originaire du Pakistan, c'est en 1990 qu'elle apparaît en Afrique. Elle compterait plusieurs centaines d'adeptes dans le nord du Mali et serait active dans plusieurs pays du Sahel.

entendre, à savoir que l'islam interdit de payer des droits d'accès aux pâturages du Bourgou et de préciser pour un autre domaine : « Moi, j'applique strictement le Coran : j'enseigne aux enfants, mais je ne les prends pas en charge¹⁹, car le Coran ne le dit pas [...] Si un enfant vient dans mon village, je ne l'accepterai pas si quelqu'un ne le prend pas en charge [...] Et si on n'applique pas à la lettre l'islam que je diffuse, alors il devra quitter le village [...] Si vous venez chez moi, vous, femmes et enfants n'ont rien à faire d'autre que l'apprentissage du Coran [...] Les nouveaux arrivants doivent renier l'islam de leur village précédent pour s'affilier corps et âme à mon islam [...] Nous allons de mosquée en mosquée pour prêcher la dawa. Mais même cela ne suffit pas. Maintenant il faut se battre avec les armes pour contraindre à l'application de la chariya ».

Puis, il rallie Iyad ag Ghali qui dirige le groupe armé Ansar Eddin Al Salafiya²⁰, en 2012, année pendant laquelle il reçoit une formation militaire qui complète son aura spirituelle.

En 2013, il participe à la bataille de Kona contre l'opération militaire française Serval. C'est en 2015 qu'il fonde la katiba Macina (« bataillon »), très active dans les régions de Mopti et Ségou. Ses prêches s'adressent au petit peuple dont les professions assurent la reproduction des familles qui évoluent au sein d'une économie domestique faiblement monétarisée et qui peinent à s'insérer dans l'économie de marché. Tous les métiers cités relèvent de travaux manuels appartenant au monde rural : « *Les métiers qui sont bons sont agriculteurs, éleveurs pêcheurs, cordonniers, forgerons* », autant de métiers qui devaient également exister au temps du prophète.

La radicalisation de Koufa semble se concrétiser au moment où l'Assemblée nationale vote le Code des personnes et de la famille, d'abord adopté le 3 août 2009²¹, mais dont la promulgation a été

¹⁹ À la différence de l'islam malékite dont les adeptes prennent en charge les musulmans de passage et les enfants de l'école coranique. La dawa ne va pas chez les gens. Elle s'installe dans la mosquée et consomme leur nourriture personnelle qu'ils préparent eux mêmes.

²⁰ À ne pas confondre avec l'association internationale Ansar Eddin dirigée par l'imam Chérif Ousmane Madani Haïdara qui représente l'islam malékite tolérant et radicalement opposé à la violence et aux groupes armés djihadistes (Holder, G. et al. 2018). Il soutient la politique gouvernementale.

²¹ Loi n° 2011 du 30/12/2011, adoptée en plein carême, c'est-à-dire au moment où les imams prêchent dans les mosquées. Koufa se saisit de cette opportunité et se réfère à Noé.

retardée sous la pression des organisations religieuses musulmanes qui s'y opposent (awidi).

Le principal article incriminé est celui qui traite de la laïcité du mariage (art. 281) et de son âge minimum (18 ans ; art. 282). Les articles 556 à 573 concernent l'autorité du père, qui est remplacée par « l'autorité parentale » ; les droits de succession étaient ré-équilibrés, etc. : des avancées sociales incontestables.

Pour contrecarrer cette loi, les imams les plus influents organisent un rassemblement de 50 000 personnes dans le stade du 26-Mars) à Bamako en 2009, obligeant l'ex-président Amani Toumani Touré (alias ATT) à la promulguer en avril 2012, expurgée de ses avancées progressistes (Bourgeot A., 2019), accordant notamment moins de liberté et d'égalité aux femmes, conférant au mariage religieux l'égalité avec le mariage civil, celui-ci étant jusqu'alors le seul considéré comme légal. À l'instar de Mahmoud Dicko (alors président du Haut-Conseil islamique du Mali, HCIM), Amadou Koufa s'inscrit clairement dans cette mouvance. « Moi, j'avais déjà dénoncé les lois maliennes, notamment le Code de la famille [...] mais comme nous ne sommes pas riches, on ne nous a pas écoutés. Nous, les pauvres, nous sommes là, mais nous savons que les autorités sont des menteurs. »

Il fustige les villageois qui ne font rien : « Vous êtes assis ; même une moto on ne peut pas l'acheter... » Il vilipende régulièrement les autorités : « ... il faut payer les taxes, acheter un visa, un passeport pour aller à Abou Dhabi [...] Le pays, c'est pour vous, mais il vous faut payer des vignettes sur les motos, les vélos, les armes, les animaux, les impôts [...] Dieu nous demande de l'adorer et, en conséquence, il nous promet le paradis. Mais, vous, vous nous donnez quoi ? On paye, on paye, on paye, c'est tout ! »

À partir de la condamnation du Code de la famille, il rebondit sur l'Assemblée nationale dont les députés ont voté cette loi, en s'inspirant de l'époque de Noé, personnage central dans ses prêches : « Toutes les difficultés auxquelles Noé a été confronté avec les mécréants, nous les connaissons nous, avec les lois et les députés qui sont des pharaons, ils sont des harouns²². Sur 149 députés, il n'y en a que 4²³ qui sont de vrais musulmans, dignes de

²² Animistes très riches dont le nom viendrait du nom hébraïque « Aaron », personnage du livre de l'Exode.

²³ Sur les 149 députés, 4 ont voté contre, 4 se sont abstenus et 141 l'ont votée.

leurs parents ; tous les autres sont des bâtards [...] Rares sont les députés qui connaissent le nom de leur père. Ces nouvelles lois sont venues détruire l'islam [...] Elles permettent à vos enfants d'aller nus dans les rues [...] Ce sont ces enfants de la rue qui sont à l'Assemblée nationale [...] Je vais passer toute cette année à attaquer l'Assemblée nationale et tout marabout qui n'est pas bâtard ne doit pas prier pour les députés qui ne sont que des vauriens, des voyous, des bâtards [...] Ils veulent imposer leurs lois, c'est ce que voulait Modibo dont le papal l'a amené à l'école coranique et c'est quelques années après qu'il a fréquenté l'école française et c'est comme ça qu'il est devenu kafir et fait voter des lois antimusulmanes. Il a fallu l'arrivée de Moussa qui lui a botté les fesses pour le chasser du pouvoir [...] après l'arrestation de Modibo, tu es avec lui, ça va, tu es contre lui, il te tue [...] » « ... Mais il y a eu des braves gens qui l'ont fait dégager²⁴ [...] et pendant 23 ans, la pluviométrie était bonne. Puis il y a eu Alpha Oumar Keïta (AOK) pendant 10 ans. L'autre, Amani Toumani Touré (ATT) est venu [...] Il a fait son 2^e mandat et s'est déclaré pharaon, second Dieu, le premier étant les toubabs. Mais, ce n'est pas à toi de faire la loi (le Code de la famille), c'est à l'Assemblée nationale. »

Le Code de la famille, dénoncé par les religieux qui ont obtenu satisfaction, consacre non seulement une émergence du religieux dans l'arène politique publique, mais donne au monde musulman malien une sorte de sauf-conduit dû à sa capacité d'influer sur les enjeux politiques.

Il est courant d'établir une relation linéaire entre la wahhabisme et le salafisme. Cette relation de cause à effet n'est pas pertinente, même si un certain nombre d'invariants peut susciter ce type d'amalgame, d'autant que le prédicateur l'établit entre l'école française et la wahhabiya accusée d'aller « ... en Arabie Saoudite chercher de l'argent mais on ne sait pas ce qu'ils en font. Pourquoi aller dans les pays du Golfe pour chercher l'aumône ? Confie toi à Dieu. Tout travail qui ne permet pas d'accomplir ton devoir de musulman, il te faut le quitter ».

Le wahhabisme s'inscrit dans une application stricte de l'islam dans toute sa quintessence, ce qui concrètement vise à appliquer le modèle de vie du prophète. Au Mali, la wahhabiya est incarnée par

²⁴ Il fait référence au dictateur Général Moussa Traoré qu'il considère « comme un enfant béni » et à son coup d'État du 26 mars 1991.

l'imam Mahmoud Dicko, garant moral dont les combats portent sur l'injustice, la corruption, la cupidité, la mauvaise gouvernance et tous les vices de la République engendrés par les dirigeants actuels, autant d'engagements que l'on retrouve chez les salafistes quiétistes et djihadistes.

À la différence de ces derniers, Mahmoud Dicko, homme de conviction, se réclame du courant sunnite sur un fond salafiste ancré dans l'idéologie hanbaliste²⁵. C'est un quiétiste qui refuse le djihad armé et les règles les plus violentes de la chariya. Il juge la société malienne comme un mélange d'islam et de traditions antéislamiques²⁶.

Les cibles privilégiées des prêches

Elles concernent les délateurs, les marabouts, l'État, la démocratie, la femme.

« Nos ennemis principaux sont l'armée française, la Minusma²⁷, les soldats maliens qui nous combattent. Les civils qui nous dénoncent, qui font de la délation (les djassousses), tuez les tous, handicapés, hommes ou enfants, vieilles dames [...] Il faut leur couper la tête, mais auparavant, il nous faut procéder à une enquête sérieuse et rigoureuse [...] Il ne faut pas confondre les délateurs avec les "antidjihad" qui, eux, n'aiment pas les moudjahidin ; on peut les prendre en otages ; il ne faut pas les tuer. Mais il ne faut pas combattre ceux qui ne nous ont pas déclaré la guerre : c'était comme ça à l'époque du prophète qui a eu recours aux armes pour se défendre. » et de préciser : « Les fonctionnaires, les enseignants, le personnel de santé, il ne faut pas les "toucher" sauf s'ils sont des délateurs, des "djassous" confirmés [...] Je mets en garde : ne brûlez pas les églises²⁸, ce n'est pas là notre combat

103

²⁵ Socle du traditionalisme le plus conservateur, il est une des quatre écoles de pensée religieuse qui forment le droit musulman.

²⁶ Les fondamentalistes wahhabites, à l'instar des salafistes djihadistes, condamnent tout ce qui s'est passé avant l'islam.

²⁷ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali Résolution 2100 du 25 avril 2013 ; environ 15 000 militaires.

²⁸ À la différence de Boko Haram, Koufa ne s'attaque pas (pour l'heure) aux chrétiens (peu nombreux au Mali), alors qu'au Nigéria, ils constituent des cibles car ils représentent la moitié de la population. Des attaques contre des églises ont également eu lieu au Niger (à Maradi).

pour le moment. Il nous faut la chariya et développer les écoles coraniques et condamner "l'école des Blancs"²⁹. »

Dans sa classification des mécréants, les marabouts occupent la quatrième place. Il dénonce la marchandisation des bénédictions: « Avant les colons, c'étaient les marabouts qui régnaient ». Il s'insurge contre les innovations des « djahils qui ont rajouté des choses à droite, à gauche et qui furent source de problèmes », dénonce la cupidité des marabouts, condamne leur rôle d'intercesseur « pourquoi tu demandes quelque chose au marabout qui lui même demande à Dieu. Pourquoi toi-même tu ne t'adresses pas directement à Dieu [...] Ce que font les marabouts, c'est plus dangereux que la corruption [...] Vous inventez, mentez et trompez les musulmans. »

Depuis les interventions militaires de la Minusma, de Barkhane³⁰, de l'accroissement de la pauvreté ambiante, l'attitude et les propos de Koufa se sont sensiblement radicalisés.

Des jeunes sont séduits par ses prêches et poèmes qu'il déclame sur les radios locales et qui remettent en cause le système.

Dans un souci d'égalité sociale, il vilipende les riches, les familles maraboutiques, la mendicité des talibés qui enrichissent les marabouts, tout en dénonçant l'absence de mobilité sociale, les voleurs et les femmes légèrement vêtues. Seuls, à ses yeux, les bergers (donc les petites gens) sont glorifiés.

Les critiques radicales de Koufa visent à détruire l'ordre établi. Il accuse l'État de vouloir anéantir l'islam et ses représentants. Ainsi, sans prétendre incarner un échantillon représentatif, on distinguera deux types de cibles qui s'imbriquent ou se complètent. D'une part celles de l'État « mécréant », ses institutions, son personnel politique et administratif qui organise son fonctionnement, notamment l'Assemblée nationale, ses députés qui élaborent les lois et les délateurs. D'autre part, de virulentes attaques contre l'islam confrérique et ses représentants religieux (les marabouts) et leurs pratiques de maraboutage.

Pour y accéder, il justifie le recours aux armes et au djihad armé.

²⁹ Terme ambivalent qui désigne les Occidentaux et dans le contexte malien, les Français.

³⁰ Opération française créée le 1^{er} août 2014, qui remplace dans l'espace saharo-sahélien les opérations Serval et Épervier.

Dans cette conception, ses principaux soutiens qui lui sont dévoués corps et âme sont d'une part les *santandjis*, entité qui recouvre d'anciens talibés délinquants particulièrement craints par leur connaissance fanatisée du Coran, et d'autre part, les *bagnadjis* qui sont des bergers et des chômeurs peuls connus pour leur cruauté notoire dans la région de Mopti.

Lors des foires locales, ces deux bandes s'affrontent physiquement à des groupes de jeunes locaux et/ou s'en prennent aux forces de l'ordre. Ils constituent en quelque sorte la garde rapprochée du prédicateur et les agents d'exécution des attentats.

Il importe de mentionner que toute personne influente qui s'oppose au chef djihadiste est passée par les armes de ses *moudjahidin*³¹. Ces exécutions ont commencé à s'appliquer à partir de 2013, année au cours de laquelle son influence se manifeste. Ces mêmes pratiques se perpétuent aujourd'hui dans la zone de Douentza³².

Le djihad armé, les moudjahidin et la chariya

Le djihad armé

105

Les conditions d'adhésion aux groupes armés djihadistes sont d'une grande diversité, fondée sur des logiques, des objectifs, des enjeux multiples, sans réelle cohérence entre elles. C'est la force de ces groupes dont l'adhésion se fait sur une flexibilité structurelle. L'adhésion acquise, il appartient aux cadres de transformer ces « non-cohérences » en une cohésion d'abord ancrée dans des formations théologico-militaires à des fins de propagande, qui se soude à travers l'action violente (attentats kamikazes, mines, etc.).

Celle-ci se manifeste concrètement au niveau local par des troubles, voire des mouvements locaux, qui peuvent dépasser le seul niveau villageois.

Les motivations d'interventions violentes renvoient à des histoires connues, spatialement localisées, qui ressortissent à des enjeux dépassant les seules localités de proximité. Ceux-ci s'inscrivent sociologiquement dans d'éventuelles compétitions sociétales aux niveaux claniques ou lignagers qui, dans des contextes de graves crises, peuvent prendre un caractère antagonique

³¹ Élite guerrière formée sur le tas qui a capacité à brouiller les réseaux.

³² Entretien avec le traducteur; Bamako, octobre 2017.

meurtrier, politiquement manipulables avec facilité et efficacité flattant la fibre ethnico identitaire.

Le fonctionnement du djihad armé se déroule en trois temps : l'adhésion-recrutement, l'endoctrinement, les actions.

On constate un enchevêtrement inextricable de causes qui conduisent au recrutement, ce qui rend impossible toute hiérarchisation généralisable, car les causes sont fortement conditionnées par les réalités de l'histoire locale qui imprime le comportement des villageois soumis aux influences des marabouts, des chefs de village, des chefs de canton, à des règlements de compte, à des problèmes matrimoniaux, etc.

Les conditions d'engagement varient selon les lieux et évoluent dans le temps.

Quoi qu'il en soit, la multiplicité des conditions d'adhésion concerne :

– La protection de la famille, de sa communauté et de ses biens matériels, en intégrant dans les groupes djihadiste un membre de la famille qui, de ce fait, pourra négocier leur protection.

– La défense contre les autres groupes armés, ex-rebelles, indépendantistes à dominante touarègue, maure ou arabe. Il s'agit là d'un rapport de protection qui est une des caractéristiques des dynamiques politiques des sociétés de pasteurs nomades saharo-sahéliens.

– Le positionnement à propos des conditions socio-économiques d'accès aux ressources naturelles³³, qui se raréfient dans des contextes d'essor démographique et d'aléas climatiques non maîtrisables, créant ainsi de violentes compétitions entre des sociétés agricoles et pastorales à propos de l'accès à ces ressources³⁴. Le dérèglement climatique a eu des effets sur le niveau historiquement bas du fleuve Niger, ce qui a exacerbé les tensions entre éleveurs, pêcheurs itinérants (les Bozos), agriculteurs sédentaires et exploitants forestiers.

³³ L'exemple le plus révélateur concerne les enjeux sur la graminée sauvage (le *fonio* : *digitaria exilis*, céréale rustique, aliment du pauvre, recherchée par les vaches peules et consommées par les humains Bellah touaregs. Les conflits se réglaient autrefois à coups de gourdin et désormais par le crépitement des Kalachnikov.

³⁴ Conflit renforcé par l'existence codifiée d'un foncier agricole alors qu'il n'existe pas de foncier pastoral.

– L'appât du gain et de la mobilité sociale auprès de jeunes issus de milieux très pauvres, qui ne connaissent que l'école coranique³⁵, attirés par la promesse d'un avenir meilleur, l'acquisition d'une moto, d'une arme qui va leur conférer un pouvoir et une reconnaissance sociale.

27 Ceux issus des classes moyennes et les chômeurs, brisés par le système, rallient le mouvement par désespoir de réussite sociale.

Enrôlés par la force

Une infime minorité y adhère pour des raisons d'ordre théologique ou idéologique. Une telle diversité d'engagement leur confère une implantation locale.

En effet, ce n'est pas la connaissance des textes qui conduit à l'adhésion, mais plutôt leur ignorance, ce qui leur permet de mourir non pour une idée, mais pour un objectif sexué, à savoir l'accès au paradis pour l'éternité et, de surcroît, peuplé de 30 vierges qui attendent les martyrs.

Enfin, l'absence de l'État concourt à créer une zone de non-droit qui ouvre la porte à la création de groupes d'autodéfense et de milices, à des exactions commises par certains éléments des Forces armées maliennes (FAMAs), à différentes formes de délinquance incluant la criminalité organisée.

107

Les dynamiques du djihad armé

Le djihadisme est une guerre de mouvement dont les quatre piliers stratégiques sont :

- La mobilité dans les déplacements rapides et bien adaptés aux réalités écologiques locales traversées par des motos, dont la souplesse d'intervention n'est plus à démontrer.
- La flexibilité dans la composition de petits groupes, ce qui facilite la mobilité. Le couple interactif mobilité-flexibilité est particulièrement redoutable par son efficacité.
- Devenir martyr afin d'être sûr d'accéder au paradis où une trentaine de vierges les attendent.
- Le djihadisme fait preuve de grande résilience stratégique.

³⁵ Réservoir de diplômés chômeurs dont certains d'entre eux rallieront le djihad.

L'organisation interne du djihad

Le fonctionnement interne du djihad opère une division du travail en trois niveaux qui s'imbriquent ou s'excluent, c'est selon.

- L'intendance est assurée par les porteurs d'eau, les cuisiniers.
- La logistique occupe une place prépondérante à travers les chauffeurs, les mécaniciens, les guides. Ceux-là évoluent en relation avec les *moudjahidin*.

Le secrétaire est chargé de l'organisation concrète de la mise en œuvre des opérations à mener et de leurs modes opératoires (attentats kamikazes, réseau de renseignements, dépôt de mines, prise d'otages, massacres, éclaireurs, patrouilles). Il travaille, en collaboration étroite avec les *moudjahidin*³⁶ (Carayol R., 2019).

- Les *moudjahidin* (« les combattants de la foi »).

Ceux ci constituent l'élite guerrière fanatisée, une pureté, qui exécute les cibles principales (Forces armées maliennes, délateurs, Barkhane, Minusma, G5 Sahel).

108 Koufa les compare à un « tapis blanc : le minimum de saletés et de poussière peut s'y coller. Il nous faut être vigilants car tout ce que nous faisons est diffusé avec malveillance pour nous accuser de tous les maux [...] Je vous demande de respecter les vieux (hommes et femmes), les leaders religieux, les chefs de village, il faut que vous soyez un modèle sans faille [...] C'est Dieu qui vous a montré cette voie de l'islam (la *chariya*) [...] c'est notre force, c'est Dieu qui nous l'a donne ».

Ils incarnent le salafisme djihadiste qui représente une continuité de l'islam originel fondé actuellement sur des actions spectaculaires, qui crée l'événement et donc la communication : le djihadisme a besoin que l'on parle de lui.

Il est imprégné de récits historiques sacralisés qui rejettent tout pouvoir fondé sur le sang (chefferies ; monarchies) et par les urnes (démocratie parlementaire) au profit du pouvoir divin exercé par l'application stricte de la *chariya*. Il n'existe que par opposition à l'autre et possède une grande maîtrise de la communication, qui s'illustre par des actions spectacles visant à impressionner et, finalement, à terroriser.

³⁶ L'appellation est d'origine afghane. Elle désignait les djihadistes à l'époque de la guerre contre l'URSS.



Parmi les cassettes traduites, le prédicateur consacre en grande partie sa propagande et ses analyses au djihad et à la chariya en recourant systématiquement à des exemples puisés dans l'époque du prophète.

C'est ainsi que dans les relations entre musulmans, parmi les quatre tribus impies, une seule a accepté de se convertir. Les trois autres sont restées des *Alhudja* (des Juifs) qui ont conservé leur religion et laissé en paix les musulmans. « Les mécréants d'aujourd'hui ont adopté cette stratégie qui a consisté à ne pas déclarer la guerre aux musulmans, mais aux seuls moudjahidin djihadistes, en utilisant un autre nom³⁷ [...] Si on nous déclare la guerre, nous on riposte [...] C'était comme ça à l'époque du prophète qui a eu recours aux armes pour se défendre [...] Notre djihad concerne tous les kafir (les mécréants) du monde³⁸, mais pour l'heure, notre djihad porte sur ceux qui ont pris les armes contre nous. Un kafir qui n'a pas pris les armes contre nous, on va lui parler et on va essayer de le convertir pacifiquement et de préciser : « Nous n'avons pas peur des soldats maliens et étrangers ; ils ne nous connaissent pas et ne peuvent pas nous identifier avec leurs satellites et consorts, alors, c'est vous (les villageois) qui êtes les « yeux des Occidentaux ; sans vous, ils ne peuvent rien contre nous [...] Ce que l'on vous demande lorsque l'on rentre chez nous, c'est simplement de nous dire : "soyez les bienvenus" [...] Nous demandons aux maires de nos communes, aux chefs de village, aux députés, aux imams de revenir et de se taire ; ne nous dénoncez pas, ne respectez pas la loi du diable (la Constitution), ne respectez que la loi de Dieu [...] Si vous nous dénoncez, on vous tuera ou vous nous tuerez ! Nous allons, nous djihadistes, revenir avec nos combattants dans les villages, nous vous demanderons de ne pas vous interposer entre nous moudjahidin et les militaires. »

Il lance de vibrants appels à prendre les armes qui conduiront directement au paradis : « ... Les musulmans qui ont pris les armes pour faire appliquer la chariya ne seront pas sur le même pied d'égalité que ceux qui sont restés assis, les bras croisés. Dieu récompense les moudjahidin [...] nous irons au paradis comme récompense, mais d'une manière hiérarchique ».

³⁷ Les terroristes. Il développe ici une idéologie victimaire afin de bien montrer qu'eux seuls sont dans la continuité de l'islam originel, sans aucune compromission.

³⁸ Allusion au djihad global.

Islam djihadiste et surveillance de l'espace privé

Les principes moraux

Relativement à l'attitude que le « bon musulman » commerçant doit adopter à l'égard du pesage, Kouffa se réfère à *Shwahib* qui déclara à son peuple (les *Mandiana*³⁹) : « C'est Dieu qui m'envoie vous dire que vous devez bien peser, bien mesurer, sinon Dieu vous punira. »

Il s'ensuit une attaque en règle contre les commerçants « Partout au Mali les commerçants pèsent et mesurent mal. C'est la région de Mopti dont la population descend de Sheikou Amadou⁴⁰ qui est la plus nulle [...] C'est pour cela que la région et la ville ne se développent pas : ils ne pensent qu'à leurs poches. Pas de routes, pas d'électricité, pas d'eau⁴¹ [...] Mopti est la ville la plus corrompue du Mali ».

À cette dénonciation il associe celle de l'usure : « On a des banques, des aides, des prêts. Tu déposes 50 000 Fcfa et tu demandes 100 000 Fcfa de prêt, on va te les prêter à condition que tu rembourses 105 000 Fcfa. Ces méthodes sont celles des kafir (mécréants) condamnées par le Coran⁴². Moi Amadou Kouffa, je préfère mourir de faim que de passer par ce genre de procédé. C'est comme si le fils faisait l'amour avec sa propre mère. » assimilant ainsi l'usure à l'inceste menaçant d'aller en enfer.

Les unions matrimoniales : le rôle de la femme-épouse

La conception de l'union matrimoniale selon Kouffa est très simple : « ... il suffit qu'un homme de la parenté (ou de confiance) soit d'accord pour donner une femme en mariage. Alors deux témoins musulmans suffisent pour que le mariage soit légal [...] Alors que vous, marabouts, vous avez fait croire que tout mariage qui n'est pas célébré à la mosquée n'est pas légal... mais ce n'est nullement écrit dans le Coran ».

³⁹ Nom du fils du prophète Abraham. Ce peuple n'était pas animiste, mais il mesurait mal, pesait mal.

⁴⁰ Fondateur (1776-1845) de l'empire théocratique du Macina.

⁴¹ La Katiba Macina est particulièrement influente dans cette région qui connaît de nombreux sinistres et meurtres attentats et affrontements djihadistes.

⁴² Pourtant l'islam business du djihad armé s'accommode parfaitement du capitalisme.

Il cite l'exemple d'une promesse de mariage entre un cousin A et une cousine B⁴³. « Si cette promesse ne se réalise pas un ou deux ans après la déclaration, alors les parents des familles A et B sont tenus responsables et le non-mariage est alors prononcé et considéré comme "divorce". Si lors du jugement dernier aucune explication n'est avancée à Dieu sur le non-mariage des cousins-cousines, ils iront en enfer. »

Ainsi la moindre petite entorse aux écrits coraniques est punie d'enfer. C'est avec beaucoup de véhémence et d'intonation particulière qu'il affirme : « Avant l'islam les hommes et leurs épouses pouvaient parler de leur relation de couple au lit : les hommes en parlaient entre eux, les femmes entre elles. Puis le Coran est venu pour nous faire séparer le bien du mal, de ce qui est licite et illicite. Le Coran a révélé que ce qui l'a précédé est un grand péché... Tout rapport sexuel hors mariage est interdit et, dans le cas d'une relation adultérine, on devra te tuer ». Il encourage pourtant implicitement le contraire : « Quand la chariya était appliquée et que tu fais l'adultère et que personne ne te voit, il vaut mieux te taire (*sic*). Si tu commets l'adultère et que tu vas le dire au chef du village, tu seras puni, alors, il vaut mieux ne pas le dire... Quand un femme célibataire couche avec un homme et qu'elle tombe enceinte, la chariya sera appliquée [...] Si cette femme accuse le père biologique, alors celui-ci peut l'accuser de diffamation et elle sera sanctionnée [...] Dieu et son prophète disent qu'il faut tuer celui qui a pratiqué l'adultère ».

Puis il aborde dans les moindres détails, sans fausse pudeur, les modalités normées de la copulation : « Quand tu es au lit avec ta femme et que tu lui fais l'amour, si tu utilises une couverture pendant l'acte sexuel, ou si tu ne l'utilises pas, ce n'est pas interdit, de toute façon, Dieu sait ce que tu fais, mais lors du jugement dernier, c'est celui qui utilise la couverture qui sera privilégié pour atteindre le paradis. »

Il poursuit avec autant de conviction : « Toute épouse doit se soumettre aux désirs de son mari, quels qu'en soient le moment, le lieu, quoi que tu sois en train de faire : si tu refuses, Dieu te maudira et tout ce qui se trouve sur terre te maudira, même les poissons [...] Abordez ces problèmes, n'ayez pas honte, Dieu

⁴³ Il se réfère à ce que les anthropologues désignent comme le mariage préférentiel de type arabe, avec la cousine parallèle patrilatérale (avec la fille du frère du père).

vous le recommande [...] Si une femme se refuse à son mari, elle sera maudite, mais si elle refuse de faire la cuisine, la lessive, le ménage, elle ne pourra pas bénéficier de bénédictions. Ces refus symbolisent une demande de divorce [...] Si vos épouses acceptent de se soumettre à vos pulsions sexuelles, il ne faut pas les obliger à exécuter les travaux ménagers, c'est à toi de les faire : si elle refuse les rapports sexuels, tu peux la frapper. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la parole de Dieu. Toute femme qui se refuse à son mari est une mécréante. Si elle exprime un désir, pour la punir tu dois alors lui refuser pendant des mois. Alors il y a un risque d'adultère, et si ça se fait, il faut divorcer. Dans l'islam, après Dieu, c'est son mari. ».

Par contre, sur le problème de la fécondité, aucun prêcheur n'abordera ce problème, qui se limite à interdire les rapports sexuels pendant les menstrues. Mais dès que celles-ci sont terminées, le couple peut reprendre la copulation. « Mais si elle refuse de prier (en dehors des règles) ce n'est pas un problème entre toi et elle, mais un problème entre elle et Dieu, alors il faut l'égorger ; tu l'emmènes chez le *cadî*⁴⁴ qui te dira qu'il faut l'égorger. »

Il y a chez le djihadiste Koufa une conception bien personnelle des relations dans le couple. Il semble bien qu'il aurait tendance à ajouter aux cinq obligations rituelles (la *farilla*), celle des relations sexuelles entre époux. En effet, il précise : « Beaucoup de nos prêcheurs se trompent, Dieu privilégie la soumission aux désirs de son époux avant les travaux ménagers. »

Ces intimités, énoncées sur le même ton que les autres propos, Koufa traite de la composition de la prestation matrimoniale en précisant clairement qu'il ne s'agit pas d'un achat : « ... On n'achète pas une femme ... Une femme ne peut pas faire partie d'un bien à hériter⁴⁵ [...] Lors du décès de ton époux, il est conseillé que son frère se marie avec sa "belle sœur"⁴⁶ devenue veuve, afin de maintenir la cellule familiale lorsqu'il y a des enfants, mais ce n'est pas une obligation. »

⁴⁴ Juge musulman qui exerce des fonctions civiles, judiciaires et religieuses.

⁴⁵ Il se réfère ici au statut d'une femme juridiquement et politiquement libre. Il en va très différemment pour ce qui concerne la femme esclave qui, elle, n'a pas d'existence sociale : c'est un bien matériel qui participe des modalités de la transmission des biens à hériter et dans la composition de la prestation matrimoniale.

⁴⁶ Il s'agit du lévirat dont le pendant est le sororat (mariage d'un veuf avec la sœur cadette de son épouse décédée (sa belle sœur).

« Le prophète est allé faire un tour en enfer, il y a découvert que les femmes étaient les plus nombreuses. Il est allé au paradis et il a constaté qu'il y avait bien plus de pauvres que de riches. Je ne dis pas que la richesse est *hatram*, mais que plus tu as de la richesse plus tu approches de l'enfer. »

À la lecture des propos tenus par Amadou Koufa sur la femme, il apparaît que celle-ci est appréhendée comme un objet sexuel destiné aux plaisirs de son époux. Il en parle le plus souvent comme « épouse-reproductrice », rarement comme belle-mère ; jamais comme mère ou sœur. Il ne l'appréhende que dans le cadre du mariage et de la domesticité.

Pourtant, d'une manière furtive, il souligne « que des femmes ont été tuées au nom de l'islam : c'est une femme (Soumaya) qui a été la première à reconnaître Mohamed comme prophète de l'islam et la première martyre tuée en son nom. » et de rétablir la situation : « C'est dans ce cas que la femme est supérieure à l'homme. Dans tous les autres cas, c'est le contraire, car le prophète est un homme. » (*sic*)

Enfin il poursuit ses invectives contre les femmes en y associant les marabouts. Il s'élève farouchement contre les innovations (les *bidas*) dans l'islam, quelles qu'en soient la nature. Il y oppose les normes édictées par le prophète et se rebelle contre « les marabouts qui approuvent les perruques des femmes, les ministres corrompus, les jeunes qui portent des pantalons à mi-fesses. Pour ces marabouts, tout ça n'est pas un problème, le vrai problème c'est toi. Mon islam ne tolère pas les "doubles visages, d'un côté pour les musulmans, de l'autre pour les chrétiens" ».

Des descriptions et analyses précédentes, il apparaît que le salafisme djihadiste, basé sur l'action et la communication, est une des composantes particulière d'un islam qui a capacité à répondre à tous les problèmes du « bon croyant musulman ». En cela, il rejoint le mot d'ordre des Frères musulmans⁴⁷ qui s'inscrit dans deux conceptions opposées de l'islam, à savoir d'un côté un islam porteur d'un État « non théologique » et de l'autre, (celle de Kouffa) qui exige toujours plus d'islam (État théologique).

Ce courant a deux ennemis complémentaires, d'abord les « mécréants » occidentaux, puis leurs valets (les musulmans

⁴⁷ Par-delà ce point commun, les salafistes djihadistes les accusent de manquer d'une interprétation littérale des textes sacrés.

malikites) qui acceptent la subordination de la religion au politique de conception étrangère. À l'évidence, l'islamisme de Koufa se réclame de cette tendance en revendiquant la restauration de la souveraineté théologique, en s'appuyant sur un retour fidèle aux traditions prophétiques légitimées par une application stricte de la chariya, révélatrice d'une gouvernance divine dont est issue le khalifat.

Les propos d'Amadou Koufa énoncés dans les cassettes traduites révèlent une conception théologico-politique illustrée par deux aspects consubstantiels, dont certains d'entre eux peuvent être assimilés à du « tiers-mondisme », voire quelquefois à une dénonciation de « l'impérialisme occidental ».

Le recours à l'expression « théologico-politique » (Rahmane Idrissa, 2017) constitue en définitive (et de mon point de vue) une unité dialectique (pour utiliser un vocabulaire de « mécréant ») qui incorpore des aspects politiques implicites et une dénonciation explicite de l'État et de ses institutions.

C'est dans un contexte particulier que le politique acquiert une part d'autonomie par rapport à la théologie, mais c'est la doctrine théologique qui importe pour appliquer les préceptes et dogmes du Coran et des hadiths à travers une application rigoureuse de la chariya : le politique est le moyen de conscientisation pour atteindre le but de la théologie salafiste et la nécessité de recourir au djihad défensif, légitimé par la pratique du prophète pour appliquer la chariya que le colonisateur a écartée.

Ainsi le salafisme est simultanément réformiste et conservateur. Réformiste, car il s'attaque à l'État laïc, à ses institutions (Assemblée nationale, et à ses « valets » musulmans) et conservateur, car il véhicule en permanence un raisonnement analogique en établissant une série de comparaisons anachroniques entre des faits politiques actuels et ceux de nature identique (selon eux) décrits à l'époque du prophète. C'est là une redoutable méthode de propagande sacralisée et de « conversion » au djihadisme armé qui confère un caractère divin et sacré aux propos diffusés par Amadou Koufa.

Dans un contexte de crise organique de l'État déliquéscent, farouchement dénoncé par les acteurs locaux organisés en sociétés structurées, à cause de ses injustices et des pratiques perpétrées par des hommes en uniforme et/ou ses relais nationaux ou locaux, la propagande djihadiste trouve un écho certain.

Les idéologues djihadistes armés savent bien manipuler la persuasion qui le cas échéant peut se transformer en violence armée.

LE DJIHAD ARMÉ D'AMADOU KOUFA

Le prédicateur djihadiste considère qu'entre la foi islamiste et la « mécréance », c'est un combat permanent. Il en va de même entre la démocratie et le Coran assorti d'un rejet radical du fait démocratique, car la politique est d'essence divine.

Pour ce faire, les prêches de Koufa instrumentalisent les griefs de l'État en offrant un projet de société juste, pur et en opposition radicale avec un État importé d'inspiration étrangère (française).

Bibliographie

- Association malienne des droits de l'homme (AMDH), rapport du 21 novembre 2018.
- Awid : « le nouveau code des personnes et de la famille du Mali et pourquoi a-t-il été retardé ».
- Bourgeot A. : « Dans le marigot malien » in *Diplomatie* 99, juillet-août 2019.
- Carayol R. « Qui sont ces "djihadistes" qui mettent en échec l'armée française dans le Sahel ? » *Orient XXI-info*, 17 septembre 2019
- Institute for Security Studies, Note d'analyse 89, août 2016 : « Jeunes djihadistes » au Mali.
- <Journal du Mali.com> du 05/01/17.
- Rahmane I. : « La politisation de l'islam dans le Sahel, entre persuasion et violence », Konrad Adenauer-Stiftung, octobre 2017.
- Rapport d'évaluation nationale de l'éducation pour tous (EPT) 2015 ; Pays Mali ; UNESCO, novembre 2014.
- Nombreux entretiens avec le traducteur entre 2016 et 2020. (Anonymat exigé).

115

Annexe

Dates et thèmes approximatifs des prêches prononcés par Amadou Koufa

L'acquisition de ces cassettes l'a été au gré des circonstances

- 2009 (pendant le mois du carême) : sur l'homosexualité, Noé, Loth.
- 2009 : entretien avec un journaliste.
- 2009 : sur le Code de la famille.
- Entre 2008 et 2009 : sur l'Assemblée nationale, les députés, les élections et sur les marabouts.
- 2010 : sur l'islam.
- Avant 2012 : sur la dawa.
- 2013 : se réfère au coup d'État perpétré par le capitaine Aya Sanogo qui a renversé Amani Toumani Touré.
- Entre 2014 et 2015 (après l'intervention de l'opération militaire française Serval) : sur le djihad armé.
- 2015 : après les événements du Niger qui ont détruit des églises.
- Entre 2019-2020 (18 Moharam 1440) : appel à tous les musulmans, à tous les Peuls à rejoindre le djihad.

Résumé:

Les grandes lignes des prêches d'Amadou Koufa s'inscrivent dans un combat permanent entre la foi et la « mécréance », entre la démocratie et le Coran pour lequel il faut instaurer une gouvernance divine en appliquant rigoureusement la chariya djihadiste. Pour atteindre cet objectif, le prédicateur a recours au djihad armé, dont les conditions de recrutement sont très diversifiées. Il est légitimé par d'acribes et virulentes critiques à l'encontre de l'État importé, ses institutions dirigées par des « mécréants » et leurs complices députés, réunis au sein de l'Assemblée nationale.

Les critiques sont adressées à l'encontre de l'islam sunnite, confrérique et à ses représentants les marabouts. Pour ce faire, la trame théologique s'appuie sur une rhétorique anachronique à caractère divin sociologiquement contextualisé à l'époque du prophète.

TRAFICS ET TRAFIQUANTS : ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DES SOCIÉTÉS SAHÉLIENNES



GUILLAUME SOTO-MAYOR*

Les premiers échanges entre l'Afrique subsaharienne et les côtes méditerranéennes datent approximativement de 1000 av. J.-C. Ce n'est qu'après l'introduction de dromadaires en Tripolitaine au premier siècle av. JC que les échanges s'intensifient et se métamorphosent en un commerce transsaharien, structuré vers le 8^e siècle, qui atteindra son apogée au 15-16^e siècle de notre ère avant de décliner progressivement à l'arrivée des transports motorisés (Boahen, 1962).

Du port mauritanien de Nouadhibou à l'ouest jusqu'à l'Égypte et Port-Soudan à l'est, de Lagos à Misrata et Tripoli, les marchandises circulent continuellement d'oasis en points de ravitaillements. Si la composition de ces flux et les itinéraires empruntés ont évolué au fil des siècles, leur centralité dans la détermination des statuts sociaux et des rapports inter et intratribaux demeure, et ce, bien au-delà des frontières dessinées en leur temps par les forces coloniales. Ces flux et échanges ont ainsi créé une culture commerciale commune, des liens sociaux et des interdépendances à la fois économiques et politiques dans une très large mosaïque d'ethnies et de tribus subsahariennes. Les trafics licites et illicites doivent être considérés comme des « forces modélisatrices ou structurantes d'ensembles politiques » dans ces

* INGÉNIEUR D'ÉTUDES, ÉQUIPE EN ÉMERGENCE SÉCURITÉ DÉFENSE, CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM).